

NOV 25 1987



Conseil de tutelle

UN/SA COLLECTION Distr.  
GENERALE

T/PET.10/640  
16 novembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme THERESE M. ARGOUD CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS  
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

2810 Varsity Circle, No 3  
Honolulu, Hawaii 96826

Le 22 octobre 1987

Monsieur le Président et  
Messieurs les membres  
du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y. 10017

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint une lettre adressée à M. Ron De Lugo, Président du  
Sous-Comité de l'intérieur chargé des affaires insulaires et des affaires  
internationales de la Chambre des représentants, concernant la crise actuelle aux  
Palaos. Il convient de s'interroger très sérieusement sur l'illégalité apparente  
du référendum par lequel l'amendement de la Constitution a été approuvé et sur la  
nécessité de mener une enquête approfondie sur les circonstances qui ont amené le  
retrait des plaintes déposées devant les tribunaux.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir examiner les importantes  
questions ainsi soulevées et de demander que les mesures appropriées soient prises.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Therese M. ARGOUD

Pièce jointe

Pièce jointe

2810 Varsity Circle, No 3  
Honolulu, Hawaii 96826

Le 22 octobre 1987

Monsieur Ron De Lugo  
Chambre des représentants  
des Etats-Unis  
Washington, D. C. 20515

Monsieur le représentant,

Je vous écris au sujet de la crise actuelle aux Palaos. En tant que citoyenne américaine et du fait que lorsque j'étais étudiante, j'ai mené des recherches approfondies sur la République des Palaos, je me sens tenue d'élever la voix contre les injustices commises dans l'archipel.

Il est évident que certaines mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis pour faire adopter l'Accord de libre association, à savoir les deux référendums qui se sont tenus récemment, ont créé des divisions considérables et des affrontements parmi la population palaosienne elle-même. Aux termes de l'Accord de tutelle, on a confié aux Etats-Unis la responsabilité de promouvoir le développement des Palaos en tant que Territoire sous tutelle, d'une façon qui renforce la culture et la société palaosiennes, et non d'une façon qui les affaiblit. Compte tenu de cette responsabilité, le Sous-Comité de l'intérieur chargé des affaires insulaires et des affaires internationales de la Chambre des représentants, qui représente les Etats-Unis sur la question, devrait examiner sérieusement les questions suivantes :

1. L'illégalité apparente du référendum par lequel a été approuvé l'amendement à la Constitution (le Service de recherche du Congrès des Etats-Unis a déclaré qu'aucun amendement ne pouvait, constitutionnellement, être approuvé avant novembre 1988) ;

2. La nécessité de mener une enquête approfondie sur les circonstances qui ont amené les personnes qui ont porté plainte devant les tribunaux, mettant en doute la légalité des deux référendums, ont retiré ces plaintes.

Il est vrai qu'il convient de féliciter le Département de l'intérieur des Etats-Unis de sa décision d'envoyer un agent pour aider la police palaosienne à trouver l'assassin de Bedor, étant donné que la police palaosienne, s'étant déclarée en faveur de l'Accord, est loin d'être impartiale, et ne se préoccuperait donc guère de protéger ceux qui s'y opposent. Le climat de violence a apparemment atteint un niveau tel que le juge Hefner a dû venir spécialement pour entendre les procès parce que le Chief Justice des Palaos, M. Mamoru Nakamura, n'a pas été en mesure de le faire lui-même, car il avait reçu des menaces contre sa vie et celle des membres de sa famille.

Etant donné les actes et les menaces de violence contre les Palaosiens qui cherchent à faire respecter les dispositions antinucléaires de la Constitution palaosienne comme étant le fondement même de leur société, je vous demande instamment de ne pas approuver l'Accord, au moins jusqu'à ce que l'on ait établi la légalité des référendums. En outre, veuillez demander au Département de l'intérieur de mener une enquête approfondie sur les actes de violence qui se sont produits récemment aux Palaos et d'envoyer une équipe d'observateurs fiables pour y suivre la situation.

Je serais heureuse de recevoir une réponse à la présente et vous remercie d'accorder votre attention immédiate à cette question si importante.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Therese M. ARGOUD, M. P. H.

-----